A.S.B.L.
Rue de Lodelinsart, 53
6040 JUMET

Procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration du 10 septembre 2011 au CREC à Jumet.

Sont présents:

Messieurs Fabrice GROBELNY, Raymond van MELSEN, Pierre VAN de VELDE, Claudio PIACENTINI, Daniel HALLEUX, Damien ANDRE, Renaud BARREAU, Marc JAMAR, Ivan WERNER, Nicolas RAUTA et Jean-Christophe THIRY, administrateurs.
Monsieur André BREDA, membre d'honneur.

La séance est présidée par Fabrice GROBELNY.

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 11 juin 2011.

Le conseil marque son accord sur le texte.

2. Préparation de l'assemblée générale du 5 novembre 2011.

La convocation sera adressée par courrier au président de chaque cercle et elle sera aussi publiée sur le site web.

Jean-Christophe distribue le projet de convocation qu'il a rédigé.

En plus des propositions de modification des articles 7 (situation géographique des clubs membres de la FEFB) et 22 (élection directe du président) des statuts introduites précédemment par le Caïssa Woluwé, le conseil d'administration proposera à l'assemblée de modifier aussi la première phrase de l'article 3.a. du Règlement d'ordre intérieur (Conseil d'administration) au cas où l'assemblée opte pour l'élection directe du président :
Il est composé d'un président et d'un maximum de 10 autres membres, tous désignés par l'assemblée générale, en veillant à ce que chaque ligue soit représentée. …

Si l'assemblée choisit l'élection directe du président, la modification sera appliquée immédiatement lors de l'assemblée générale en cours.

Le conseil d'administration proposera à l'assemblée de diminuer la cotisation par joueur affilié de 1 euro dès l'exercice social 2011-2012.

Les points additionnels à l'ordre du jour, les candidatures aux trois mandats d'administrateurs (dont éventuellement le président) et les rapports des administrateurs sont à envoyer à Fabrice pour le 25 octobre au plus tard.

3 Installation du Comité sportif d'appel.

Le conseil d'administration fait sienne la proposition de la Ligue de Bruxelles-Capitale de désigner Jean-Paul Tomasi comme membre du Comité sportif d'appel et la proposition de la Ligue de Hainaut de désigner Francis Knudde comme membre du Comité sportif d'appel.

Le Comité est donc actuellement composé comme suit : Christophe Gillain, Laetitia Heuvelmans, Francis Knudde et Jean-Paul Tomasi.
Il reste à la Ligue du Brabant wallon de proposer un candidat.

4. Rapport du trésorier.

Pour Claudio, la situation de trésorerie est normale pour cette période de l'année.

Le conseil marque son accord pour le paiement du subside accordé à Jean Herman et Xavier Mastalerz pour les championnats du monde des -20 ans.
Marc a reçu le rapport de formation des jeunes des ligues de Bruxelles, Hainaut et Namur-Luxembourg. Le conseil marque son accord pour le paiement des subsides prévus.
Mais pour l'avenir, l'attention des ligues est attirée sur le fait que pour donner droit à un subside, la publicité d'une formation doit être faite bien à temps auprès de tous les jeunes concernés de la ligue et pas seulement auprès des jeunes du club qui organise ou qui accueille la formation.
Le responsable jeunes de la FEFB et son adjoint sont chargés par le conseil de veiller à ce que chaque ligue respecte les critères pour obtenir un subside de formation.
A partir de l'exercice social 2012-2013, les rapports de formation jeunes des ligues doivent être envoyés pour le 31 octobre au responsable jeunes et au trésorier de la FEFB.
La demande de subside introduite par le club d'Ans pour sa participation à la Coupe d'Europe des clubs sera examinée après que l'assemblée générale ait adopté le budget de l'exercice 2011-2012.

Claudio présente le projet de budget de la FEFB pour l'exercice 2011-2012.
DEPENSES.
A sa demande, l'indemnité octroyée au responsable jeunes est diminuée et est alignée sur celle octroyée au directeur des tournois.
Les frais de déplacement seront désormais remboursés au tarif de 0,3 euro/kilomètre et non plus 0,24 euro.
Le poste Pion f (frais d'imprimerie) est diminué de 50% vu que seulement 305 exemplaires seront envoyés en version papier. Par contre, une diminution des frais d'affranchissement du Pion f est prématurée: le faible nombre d'envois postaux risque de faire perdre le tarif préférentiel.
Les frais d'accompagnement des jeunes au championnat de Belgique de la jeunesse sont augmentés de 750 à 1000 euros.
Les subsides pour les formations jeunes des ligues sont réduits à 1500 euros, vu que seulement trois ligues ont fait parvenir un rapport.
Le subside pour la Coupe d'Europe des clubs est augmenté à 1000 euros.
Un nouveau poste 604190 Inter-équipes jeunes est créé afin de favoriser des matches contre d'autres fédérations. Il est doté de 250 euros.
Le poste Seniors autres dotations est augmenté à 2500 euros vu les nombreuses demandes venues et à venir.
Le poste internet est augmenté de 100 à 150 euros pour coller de plus près à la réalité.

Des frais pour les cours d'arbitrage sont prévus pour un montant de 300 euros.
Les frais facturés par la FRBE pour l'homologation des tournois de la FEFB par FIDE sont estimés à 340 euros et font l'objet d'un nouveau poste budgétaire.

RECETTES.
La diminution de la cotisation par joueur affilié de 1 euro par joueur est à souligner.

Le projet de budget ainsi modifié sera présenté à l'assemblée générale.
Il fait apparaître un déficit de près de 4000 euros. Pour Fabrice, ce déficit se rapproche de plus en plus du chiffre réel, contrairement aux budgets des exercices précédents où il s'agissait plutôt d'un déficit maximal possible.

5. Nouvelles de la F.R.B.É.

Plusieurs propositions de modifications du Règlement des tournois relatives aux interclubs seront soumises à l'assemblée générale de la fédération belge du 26 novembre. Il s'agit surtout de précisions des règlements existants.

La représentation de la Belgique au championnat d'Europe par équipe a fait couler beaucoup d'encre.
La fédération belge intervient à concurrence de 600 euros dans les frais de chaque joueur (et non pas 300 comme annoncé dans un premier temps).
C'est néanmoins une première vu que les années précédentes, la fédération belge prenait en charge la totalité des frais de l'équipe.
Luc Winants a introduit un recours contre la procédure de sélection des joueurs devant le comité sportif.

Le club de Fontaine se plaint des conditions de voyage et d'accompagnement des jeunes aux championnats de l'Union Européenne à Mureck.
Le club de Fontaine et Jean-Christophe sont très déçus par le fait qu'il n'y a que deux accompagnateurs pour les 14 jeunes Belges aux championnats d'Europe en Bulgarie. En plus, un des deux accompagnateurs prévus ne peut pas se rendre sur place.

L'organisation des championnats de Belgique jeunes 2012 n'est pas encore attribuée.
Il en va de même pour l'organisation de la journée finale des interclubs de division 1.
La finale inter-écoles nationale 2012 est attribuée à Tournai.

L'assemblée générale de la FRBE du 26 novembre aura la tâche d'élire un président et deux administrateurs. Jean-Christophe envisage de se présenter à un mandat d'administrateurs mais il précise que sa candidature ne sera utile que si elle s'inscrit dans un mouvement beaucoup plus large de renouveau de la fédération belge.

6. Rapport du directeur des tournois.

Aucun club ne s'est porté candidat pour organiser l'Interligues en 2011. En 2012, le CREB s'est vu attribuer l'organisation.

Les interclubs francophones se sont bien déroulés. A signaler qu'exceptionnellement, trois clubs descendent en division 2 et que trois clubs montent en division 1, à savoir Marche, Philippeville et Leuze (meilleur deuxième des deux divisions 2).

Le championnat francophone de parties rapides aura lieu le 17 septembre à Ans.

Renaud présente une proposition de modification du Règlement des tournois concernant la composition du championnat individuel francophone Elite (article 3.b du Règlement).

Après une discussion animée entre les membres du conseil, les principes suivants seront proposés à l'assemblée générale du 5 novembre :

-peuvent participer au championnat Elite tous les joueurs affiliés à titre principal à un club de la FEFB et qui sont domiciliés en Belgique depuis le 1er janvier de l'année civile pendant la quelle le tournoi est organisé.

-est qualifié pour le championnat de Belgique Experts, le meilleur joueur du championnat Elite de l'année, qui remplit les conditions pour participer au championnat de Belgique Experts et qui figure sur la liste des joueurs de la FIDE avec le code FIDE-Bel ou qui ne figure sur aucune liste de joueurs établie par la FIDE.

-le conseil s'en remet à la sagesse de l'assemblée générale pour décider de la formule du tournoi Elite parmi les trois suivantes :
*garder la formule actuelle d'un tournoi fermé de 8 joueurs, composé du champion Elite sortant, du vainqueur de l'Accession, du champion francophone de la jeunesse et d'un joueur qualifié par chaque ligue et ayant au moins 2050 Elo.
*adopter la formule d'un tournoi fermé de 8 joueurs, composé du champion Elite sortant, du vainqueur de l'Accession, du champion francophone de la jeunesse et de 5 joueurs qualifiés en suivant le classement Elo par ordre décroissant.
*adopter la formule d'un tournoi open de 12 joueurs, composé du champion Elite sortant, du vainqueur de l'Accession, du champion francophone de la jeunesse, d'un joueur qualifié par chaque ligue et ayant au moins 2050 Elo et de 4 joueurs qualifiés en suivant le classement Elo par ordre décroissant.

Le directeur des tournois veillera à ce que la cadence et le lieu qui seront choisis par l'organisateur des championnats 2012 permettent d'avoir un délai d'au moins une heure entre deux parties et que jamais une partie ne doive être interrompue en raison de l'heure de fermeture du local.

7. Rapport du responsable de la jeunesse et de son adjoint.

Nicola Capone a joué un excellent tournoi à Mureck et il est vice-champion de l'Union européenne dans sa catégorie d'âge.
Xavier Mastalerz et Jean Herman ont défendu honorablement les couleurs de la FEFB au championnat du monde junior à Chennai en Inde.

Les cinq étapes du Circuit JEF 2011-2012 auront lieu les 2, 16 et 30 octobre ainsi que les 13 et 27 novembre.
Le conseil d'administration pense nécessaire d'uniformiser l'heure du début de chaque étape du Circuit JEF. Elle est fixée à 13h30.

Marc va essayer de mettre sur pied des rencontres par équipe entre la FEFB et la VSF ainsi qu'entre la FEFB et le SVDB. L'équipe de la FEFB serait dans les deux cas composée des 7 meilleurs jeunes au classement Elo qui sont intéressés.

Un stage pour le Club des 7 Benjamins aura lieu le 24/09 à Etterbeek. Il sera donné par Kim Le Quang.

8. Rapport du secrétaire au classement et à l'immatriculation et du responsable du site web.

La baisse du nombre des affiliés se poursuit : 1174 affiliés à la date du 4 septembre.
Par contre, le nombre de clubs reste stable. Il y en a 41.
Un peu plus de 300 exemplaires du Pion f 151 seront envoyés en version papier.

9. Rapport du responsable du Vade Mecum et de l'arbitrage

Damien va publier une mise à jour du Vade Mecum sur le site web de la FEFB.

Il prévoit d'organiser une session de formation d'arbitre les 21 janvier, 4, 18 et 25 février. L'examen ayant lieu le 10 mars.
Le programme sera centré sur les règles du jeu d'échecs, l'utilisation des logiciels et la gestion des conflits.
L'inscription est fixée à 50 euros.

10. Rapport du responsable des relations publiques et de la formation.

La session de formation de moniteurs qui a eu lieu fin août-début septembre est un succès.
5 moniteurs ont obtenu le brevet théorique : Alexandre Glaser, Marc Jamar, Philippe Majewski, Xavier Pirard et Bernard Uhoda.
Le prochain stage aura lieu en août 2012 ou plus tôt s'il y a des demandes en ce sens.

Sur proposition de Raymond, le conseil décide d'attribuer le brevet pratique de Moniteur à Marco Marchiano.

Raymond, Damien et Jean-Paul Tomasi ont été entendus par le Conseil supérieur des sports dans le cadre du recours contre la décision de non reconnaissance des échecs comme sport par la Communauté française.
La décision du gouvernement de la Communauté française sur le recours est attendue (n. d. r. depuis lors, la décision est connue : la décision de non-reconnaissance est confirmée).

Raymond a eu des contacts constructifs avec des collaborateurs de Jean-Luc Crucke qui soutient la pratique des échecs tant dans la commune dont il est le bourgmestre qu'au parlement de la Communauté française.

11. Pion f.

Le conseil décide de ne pas modifier le tarif des publicités dans le Pion f pour l'instant : il attend de voir les réactions des annonceurs réguliers suite au changement du mode de diffusion de la revue.
La demande du CRELEL qui visait à obtenir une réduction de tarif pour l'insertion de la publicité pour son centenaire est donc rejetée.

Damien propose d'avertir les affiliés qui ont communiqué leur adresse de courrier

électronique à leur club et donc à la FEFB de chaque parution du Pion f par l'envoi d'un courriel.
Le conseil approuve cette initiative à condition que les adresses des affiliés n'apparaissent pas dans le courriel et que chaque affilié puisse se désinscrire de la liste d'envoi des courriels.

En l'absence de Marc Hanset, Fabrice annonce la parution du Pion f 151 pour la fin du mois.
Marc fait savoir qu'il arrêtera son rôle de rédacteur en chef du Pion f après la parution du numéro de décembre.

12. Situation de Willy Deschuyteneer.

Lors de sa réunion du 11 juin, le conseil avait décidé de suspendre Willy Deschuyteneer à partir du 01/08/2011 s'il n'avait pas communiqué à Jean-Christophe les codes d'accès au nom de domaine www.soignies-echecs.be
Aidé par Damien, Jean-Christophe a constaté qu'à la date du 31/07/2011, Willy Deschuyteneer n'était pas (plus) le détenteur dudit nom de domaine. Et que par conséquent, il était dans l'impossibilité juridique de fournir les codes d'accès.
L'application de la sanction votée le 11 juin est dès lors devenue juridiquement impossible ou au moins abusive aux yeux de Fabrice et des autres membres du conseil, consultés par courriel.

Par ailleurs, l'avocat de Willy Deschuyteneer a interjeté appel de la décision du conseil d'administration du 11 juin 2011. Une correspondance entre Fabrice et l'avocat de Willy Deschuyteneer s'en est suivie.

Il en résulte que la suspension de Willy Deschuyteneer n'a pas pris cours le 01/08/2011, que l'appel de Willy Deschuyteneer contre la décision du conseil d'administration du 11 juin est devenu sans objet et ne sera pas soumis à l'assemblée générale du 5 novembre.

Au vote secret, par 8 voix pour, 2 contre et 1 abstention, le conseil d'administration décide ce 10 septembre de ne pas initier de nouvelle procédure disciplinaire contre Willy Deschuyteneer dans l'état actuel des faits.
La majorité du conseil estime que dans la situation actuelle, seul le club de Soignies peut efficacement prendre les mesures susceptibles de protéger ses intérêts.

13. Divers.

-La prochaine réunion du conseil d'administration est fixée le samedi 5 novembre 2011 à 10h, Espace Hastimoulin à 5002 Saint-Servais.

Jean-Christophe THIRY, secrétaire.